



VILLE DE
pully

BRUIT ROUTIER

Publication des décisions d'allégement

Secteur « rue de la Poste, av. Samson Reymondin et av. du Tirage »

Séance d'information

Direction des travaux et des services industriels

Mercredi 13 novembre 2019



Programme de la séance

- Accueil, introduction,
M. Marc Zolliker, Conseiller municipal, Directeur de la Direction des travaux et des services industriels (DTSI)
- Contexte légal de l'OPB
M. Yvan Christinet, Ingénieur chef de projet, Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du Canton
- Contexte local et mesures retenues
M. Thierry Lassueur, Chef de service de la Direction des travaux et des services industriels (DTSI)
- Impact des mesures sur le bruit et explicatif de la fiche d'allègement
M. Christian Junker, Directeur du bureau Ecoscan SA
- Planification
M. Marc Zolliker, Conseiller municipal, Directeur de la Direction des travaux et des services industriels (DTSI)
- Discussion / questions
- Apéritif



Contexte légal de l'OPB

- Loi sur la protection de l'environnement (LPE-1983)
 - Principe du « pollueur-payeur » et obligation d'assainir (art. 2 et 16)
- Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB-1986)
 - Assainissement (art. 13)
 - Locaux à usage sensible au bruit (art. 2)
 - Affectation du territoire (art. 43)
 - Valeurs limites d'exposition, VLi, VA, jour, nuit (annexe 3 et art. 42)
 - Installation notablement modifiée (art. 8)
 - Allègement de l'obligation d'assainir (art. 14)
- Rôle du Canton
 - Coordination et approbation des études d'assainissement (RV-LPE 1989)
 - Gestion des subventions fédérales



Contexte local et mesures retenues

- **Historique :**

- 2010 : Début de l'étude d'assainissement du bruit routier à Pully
- 2016-2017 : Démarche participative avec les propriétaires concernés par une éventuelle paroi antibruit
- 2018 : Approbation du dossier bruit Pully par le Canton
- 2015-2018 : Démarche participative sur le centre-ville de Pully
- Sept. 2019 : Séance d'information sur le projet « Poste / Samson Reymondin »
- Oct. 2019 : Validation de l'addenda au dossier bruit pour le secteur Poste / Samson Reymondin / Tirage



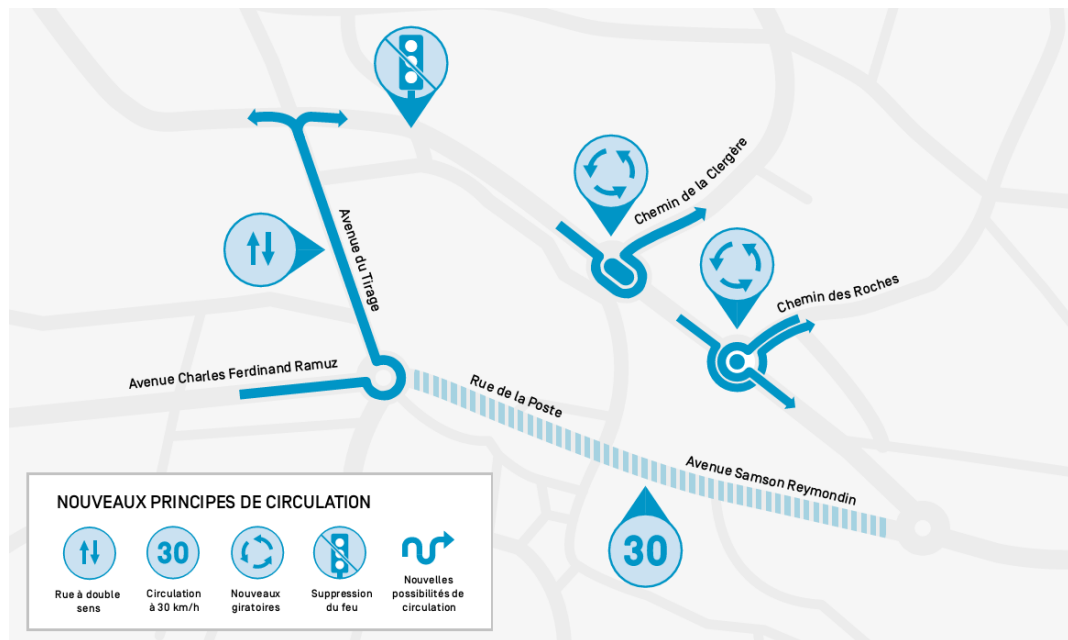
Contexte local et mesures retenues

- **Calendrier de la transformation du centre de Pully :**
 - **Projet Poste - Samson Reymondin**
 - Travaux 2020-2023
 - Tirage à double sens pour les bus, au début des travaux (mi-2020)
 - Poste et Samson Reymondin en zone 30, à la fin des travaux
 - **Projet Lavaux**
 - Travaux 2023-2026
 - Double sens pour tous les véhicules, à la fin des travaux (2026)



Contexte local et mesures retenues

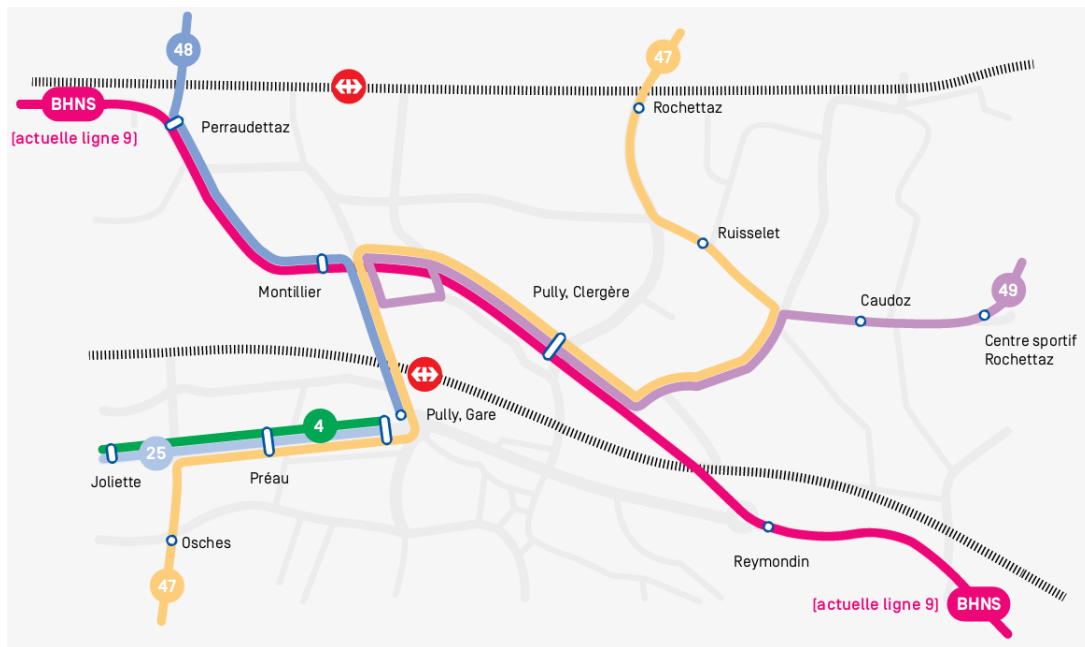
- Pour les transports individuels :





Contexte local et mesures retenues

- Pour les transports publics :





Contexte local et mesures retenues

- **Les mesures d'atténuation du bruit suivantes sont retenues pour le projet « Poste / Samson Reymondin / Tirage » :**
 - Rue de la Poste et av. Samson Reymondin :
 - Mise en zone 30
 - 142 isolations acoustiques
 - Solde : 29 décisions d'allègement
 - Av. du Tirage :
 - Pose d'un revêtement phonoabsorbant
 - 35 isolations acoustiques
 - Solde : 5 décisions d'allègement



Explicatif de la fiche d'allégement



Allègement 10

Commune : Pully
 EGID : 784784
 Parcelle no. 49
 Bâtiment ECA no. 966a
 Propriétaire : Truan Jean-François
 Route : Communale
 Nom : Rue de la Poste
 Façade : Sud

Données du bâtiment

Adresse	Rue de la Poste 10
Nombre d'étages habitables	4
Nombre de logements	3
Nombre de pers. touchées	3
Année de construction	1900
Nombre de fenêtres exposées	11
Zone d'affectation	Zone de centre historique
Affectation (Type de bâtiment)	Logement

Données techniques

Degré de sensibilité	
Valeur limite d'immission (VLI)	
Valeur d'alarme (VA)	
Lr 2030 sans mesures (h=4.5m)	
Lr 2030 avec mesures (h=4.5m)	
Dépassement des VLI	
Dépassement des VA	

jour / nuit	
jour	nuit
65	55
70	65
64	58
62	56
0	1

Mesures d'assainissement retenues (récapitulatif)

À la source Sur la route : C2 Mise en zone 30 km/h de l'av. Samson-Raymondin. Gain: 2 dB(A)
 RETENUE

Motivation d'allègement : Mesures étudiées et raison de l'abandon

À la source Sur le réseau : A Limitation de trafic par une hiérarchisation du réseau. Pas envisagé.

Sur la route B Poss. d'un revêtement phonosorbant. effet insuffisant à 30 km/h. MESURE ABANDONNEE

Sur le chemin de propagation

D Ecran antibruit : mauvaise intégration urbanistique. MESURE ABANDONNEE

Mesures d'isolation

Aucune

Fenêtres

Type
 nombre
 coût
 Année de pose :
 Direction T.
 Entreprise
 Divers

Remarques

Aucune



Bases légales

- Art 14 Allègements en cas d'assainissement
- Art 15 Isolation acoustique des bâtiments existants
- Art 37a Fixation des immissions de bruit et contrôle

Données techniques relatives aux niveaux sonores

Les valeurs Lr 2030 avec mesures = nouvelles valeurs d'immissions maximales

Mesures d'assainissement retenues

Mesures d'assainissement étudiées et non retenues

En cas de dépassement des valeurs d'alarme, indication du nombre de fenêtres devant être insonorisées conformément à l'article 15 OPB, aux frais du détenteur de la route



Planification (intentionnelle)

- Du 22 novembre au 23 décembre 2019
 - Enquête publique du projet de réaménagement de la rue de la Poste et de l'av. Samson Reymondin (projet routier)
 - Publication des décisions d'allègement (bruit)
- Juin 2020
 - Demande de crédit au Conseil communal pour la réalisation des travaux
- Fin 2020
 - Début des travaux de réaménagement de la rue de la Poste et de l'av. Samson Reymondin
- Plus tard
 - Adaptation du plan d'assainissement du bruit, notamment dans les secteurs Lavaux et Tirage
 - Publication des décisions d'allègement pour Tirage (avec double sens véhicules) et Lavaux
 - 2023-2026 : Travaux de réaménagement de l'av. de Lavaux
 - 2026 : Av. du Tirage à double sens pour tous les véhicules



Discussion et questions



Merci de votre attention



Renseignements :

Alexandre Levet

Ch. de la Damataire 13

☎ 021 721 31 11

✉ alexandre.levet@pully.ch